

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 10 décembre 2019

Dengue à La Réunion : Continuons à appliquer les bons gestes !

Avec **6 cas de dengue confirmés du 25 novembre 1er décembre 2019**, la circulation de la dengue se poursuit sur l'île à un niveau supérieur à celui observé en 2018 sur la même période. L'été est là, avec des conditions climatiques plus favorables au développement des moustiques, laissant craindre une nouvelle vague épidémique dans les mois à venir. Pour éviter de contracter la dengue et de la transmettre, la Préfecture de La Réunion et l'ARS Océan Indien rappellent l'importance de se protéger des piqûres de moustiques et de continuer à se protéger même malade.

Situation épidémiologique au 10 décembre 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Les cas de dengue rapportés sur les deux dernières semaines se situent dans les communes suivantes :

- **L'OUEST :**
 - Saint-Paul
 - Saint-Leu
- **LE SUD :**
 - Saint-Pierre
 - Saint-Louis
- **L'EST :**
 - Saint-André
 - Saint-Benoît
- **LE NORD :**
 - Saint-Denis

DEPUIS LE DEBUT DE L'ÉPIDÉMIE

- **Plus de 24 867 cas autochtones confirmés** (soit **18 108 cas** depuis le 01/01/2019)
- **732 hospitalisations** (dont **618 hospitalisations** depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 2 405 passages aux urgences** (dont **1 937 passages aux urgences** depuis le 01/01/2019)
- **20 décès**, dont **12 directement liés à la dengue**. (depuis le 01/01/2019 : **14 décès**, dont **9 directement liés à la dengue**)

Recommandations pour se protéger de la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

